

- COMMUNIQUE -

Les sections syndicales SGEN-CFDT et SNE Sup de l'Université de Paris VIII ont eu connaissance de nouvelles inquiétantes à propos du sort réservé par les autorités tunisiennes à Monsieur Ahmed Ben Othman Reddaoui, citoyen tunisien inscrit au département d'Economie Politique de l'Université de Paris VIII. Ahmed Ben Othman Reddaoui est détenu à la prison civile de Tunis depuis le mois d'Avril 1971. Il lui est reproché d'avoir eu en sa possession des exemplaires du journal d'opposition "Le Travailleur Tunisien" et d'avoir été l'auteur de certains articles de ce journal. Les chefs d'inculpation retenus contre lui seraient les suivants : complot avec atteinte à la Sûreté intérieure de l'Etat, tentative de détruire l'appareil d'Etat par la violence, appel à la guerre civile par l'armement d'une partie de la population contre une autre.

Les sections syndicales soussignées considèrent qu'en fait Ahmed Ben Reddaoui est accusé de délit d'opinion et de délit de presse, contrairement aux droits et aux libertés garantis par la constitution tunisienne.

Elles demandent aux autorités tunisiennes d'assurer à Ahmed Ben Othman Reddaoui les conditions indispensables à la poursuite de ses études universitaires.

Elles exigent sa liberté immédiate .

Pour la section SGEN-CFDT :

P. SORLIN



Pour la section SNE Sup :

F. RUTTEN



Fait à Paris, le 25 Janvier 1972.